



REMPLACEMENT DISPONIBLE

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN SERVICE DE GARDE CONCOURS SI9-20-139

REMPLACEMENT POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE

Période d'affichage	Du 11 au 18 mars 2020
Traitement horaire	De 22,23 \$ à 29,05 \$
Horaire de travail	35 heures par semaine Du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 50 et de 14 h 20 à 17 h 30
Date d'entrée en fonction	Le plus rapidement possible
Lieu de travail	Nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire 165, rue Forbin-Janson, Mont-Saint-Hilaire
Supérieur immédiat	La direction de l'établissement

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à concevoir le programme d'activités du service de garde et d'en assurer la supervision, afin de poursuivre, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves en tenant compte de leurs intérêts, de leurs besoins et de la réglementation. Elle veille au bien-être général des élèves, tout en assurant leur santé et leur sécurité.

Elle effectue également des travaux techniques reliés au fonctionnement du service de garde, notamment concernant la gestion des ressources financières, humaines et matérielles.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES (selon le plan de classification)

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

<http://cpn.gouv.qc.ca/cpnf/plans-de-classification/>

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité et expérience

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Autres exigences

- Être titulaire d'un document datant d'au plus trois (3) ans, attestant la réussite :
 - soit d'un cours de secourisme général d'une durée minimale de huit (8) heures ;
 - soit d'un cours d'appoint d'une durée minimale de six (6) heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours mentionné au paragraphe précédent.
- Connaissance du français parlé et écrit.
- Posséder des connaissances pratiques reliées au domaine des services de garde en milieu scolaire.
- Bonne connaissance des logiciels de la suite Microsoft Office.
- Aptitudes à travailler avec l'informatique et à effectuer les travaux techniques reliés à la gestion des ressources financières, humaines et matérielles.

Autres exigences (suite)

- Posséder un sens de l'organisation.
- Posséder un sens du leadership.
- Aimer travailler en équipe.
- Posséder des aptitudes sur le plan des relations humaines et des habiletés relationnelles.
- Capacité à prendre des initiatives à l'intérieur de son mandat.

Atouts

- Expérience dans une Commission scolaire.
- Connaissance du logiciel Avant-Garde.

Logiciels utilisés

- Avant-Garde, Paie SQL & GRH, Word, Excel, Outlook, Dofin et Achat Windows.

La nature des tests pouvant être administrés

- Entrevue.

CANDIDATURE

Les personnes intéressées à occuper cet emploi doivent faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné des pièces justificatives de scolarité et d'expérience de travail, **au plus tard le 18 mars 2020, 16 h 00** à madame Chantale Villeneuve, au centre administratif de la Commission scolaire, Service des ressources humaines en mentionnant le **CONCOURS S19-20-139** via l'une de ces deux options :

De l'interne

Courriel à recrutement.soutien@csp.qc.ca

Télécopieur au 450 441-0851

Courrier postal au 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 3R3

De l'externe

Consulter le site internet via l'adresse suivante : www.csp.ca

Sélectionner l'onglet – Travailler à la CSP et Comment poser sa candidature?

Vous devez remplir le [Formulaire de demande d'emploi](#), joindre votre [C.V.](#) et nous retourner les documents à l'adresse suivante : recrutement.soutien@csp.qc.ca

NOTE : La personne candidate est responsable de s'assurer que ses documents soient reçus à nos bureaux pour la date et l'heure demandées.

La Commission scolaire remercie toutes les candidates et tous les candidats de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues.

Nous souscrivons au principe d'accès à l'égalité en emploi et invitons les femmes, les minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de présélection ou de sélection.